



A-Priority CH-3003 Berne, WAA

Aux recrues de l'ER chars 21-1/2023

Référence/dossier: ER chars 21-1/2023

Votre référence: -

Notre référence: Cdmt ER chars 21

Dossier traité par: WAA

3609 Thoune, 10.10.2022

Lettre d'informations aux militaires avant le service

Chères et chers recrues,

Vous allez entrer à l'école de recrues le lundi 16 janvier 2023. Je me réjouis de vous accueillir à l'ER chars 21-1/2023.

Nombre d'expériences passionnantes vous attendent dans le quotidien militaire : apprendre à connaître ses propres limites, expérimenter ce qu'est la vraie camaraderie, assumer ses responsabilités et en prendre pour les autres. Enfin, vous acquerrez des compétences qui vous seront également utiles dans la vie civile. Merci d'apporter votre contribution à la sécurité de notre pays.

Nous suivrons de près la situation épidémiologique avant et pendant votre école de recrues. Sur la base des expériences faites lors des précédentes écoles de recrues avec la pandémie de coronavirus, nous nous réservons la possibilité de prendre des mesures de précaution pour protéger votre santé. Mon équipe et moi-même vous informerons au début de votre ER sur les mesures actuelles de comportement et d'hygiène.

L'aide-mémoire «Entrée à l'école de recrues» (voir code QR en page 2) contient toutes les informations importantes sur le comportement à adopter par rapport au COVID-19 avant d'entrer en service. Si, avant l'entrée à l'ER, vous présentez des symptômes tels que toux, maux de gorge, fièvre, perte du goût ou de l'odorat, ou tout autre symptôme possible du COVID-19, le mot d'ordre est: restez à la maison. Prenez alors contact avec votre médecin de famille et annoncez-vous le plus rapidement possible auprès du commandement ER chars 21-1/2023, téléphone: 058 468 32 79.

Si vous êtes en possession d'un certificat médical qui n'est lié d'aucune manière au COVID-19 ou à des symptômes grippaux, vous devez entrer en service plus tôt, à 1000 h au bâtiment d'instruction (Lehrgebäude, LG).

Informations supplémentaires à propos de l'entrée en service

En sus des informations figurant sur l'ordre de marche qui vous a été remis, nous vous attendons pour l'entrée en service:

- Lieu d'entrée en service (selon l'annexe 9, avec possibilité de stationnement pour le véhicule privé P9);
- Le dispositif d'entrée en service sera prêt le lundi 16 janvier 2023 à partir de 1000 h et vous permettra donc d'entrer en service de manière échelonnée.

Paquetage

Nous vous prions de bien vouloir apporter tous les articles mentionnés dans la liste de paquetage (selon l'annexe 1). Pendant les premiers jours d'ER, vous porterez des habits civils. Veuillez donc vous munir de chaussures appropriées et de vêtements vous protégeant des intempéries.

Si la situation épidémiologique devait évoluer dans le mauvais sens, il se pourrait que vous deviez passer les deux premières semaines à la caserne et qu'une interdiction de congé soit décrétée pour le premier weekend. Si tel devait être le cas, il est important que vous ayez suffisamment de linge de rechange et des vêtements de sport. Nous vous prions donc de prendre vos dispositions en conséquence.

Demande de déplacement de service

Dans le cas où vous ne pouvez pas effectuer l'ER aux dates convenues, vous devez adresser une demande de déplacement de service à l'adresse suivante: **Personnel de l'armée, Gestion du personnel militaire, Rodtmattstrasse 110, 3003 Berne** au plus tard 14 semaines avant le début du service.

La demande doit être motivée et contenir tous les documents nécessaires (p ex attestation de l'école, de l'entreprise d'apprentissage ou de l'employeur).

Coordination du service militaire et de la formation civile

Pour l'inscription ou la participation aux séances d'introduction en vue de vos premières études académiques (université, HES, etc), un congé vous sera accordé dès lors que votre présence y est indispensable. À cet égard, il faut envoyer suffisamment tôt une demande écrite dûment justifiée avec les annexes nécessaires (invitation, convocation, etc) au commandant d'unité (avant le service selon l'adresse pour les congés personnels).

Congés personnels, demande de congé

Si vous avez besoin d'un congé personnel, vous devez m'envoyer, avant le début de la période de service, une demande écrite, signée, motivée et accompagnée des annexes nécessaires (plan horaire, invitation, convocation, etc). En cas d'imprévus, la demande peut être faite durant le service.

Aucun congé général ne vous sera accordé pour participer à des cours Jeunesse et Sport (J+S) ou à des cours de moniteur de tir pour jeunes tireurs. Je peux toutefois accorder aux responsables de tels cours un congé ne totalisant pas plus de six jours. Veuillez adresser votre demande de congé à l'adresse suivante: Cdmt ER chars 21, Caserne, 3609 Thoune.

Documents nécessaires



À quoi dois-je faire attention lorsque j'entre en service? À quoi dois-je penser lorsque je fais mon paquetage? Qu'en est-il de la caisse maladie? Grâce à ce code QR, vous trouverez tous les documents nécessaires concernant le début de votre ER. Cela vaut la peine d'y jeter un coup d'œil!

Vous trouverez les documents aussi sous le lien suivant :
www.armee.ch/debut-er#documents

Je me réjouis de passer un moment intéressant et mouvementé avec vous.

Avec mes meilleures salutations

Commandement de l'Instruction - Formation d'application des blindés et artillerie
Ecole chars 21



Col ENG Daniel BÄNZIGER
Commandant

Annexes

1. Informations générales (Préparations pour l'entrée en service)
2. Les plus importants droits et devoirs dans l'école chars 21
3. Poste de campagne
4. Aide-mémoire sur les tiques et prophylaxie
5. Pas de primes de caisse maladie durant les services prolongés
6. Stage de formation cyber
7. Indemnités pour militaires en service
8. Première paire de bottes de combat 90 (set de nettoyage inclus)
9. Entée en service (conservez cette feuille pour le jour d'entrée en service)

